

Dossier de candidature pour l'acquisition d'un logement HLM vacant



Cadre réservé à l'organisme

Date de réception de l'offre : Heure de réception de l'offre :

Modalité de remise de l'offre :

INFORMATIONS GÉNÉRALES

	Demandeur	Conjoint ou co-demandeur
Nom - Prénom
Nom de naissance
Date et lieu de Naissance à à
Nationalité
Adresse
Code postal et commune
Téléphone
Mél
Situation de famille	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Concubinage	<input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve)

AUTRES PERSONNES DEVANT OCCUPER LE LOGEMENT

Nom	Prénom	Date de naissance	M/F	Situation (écolier, collégien, lycéen, étudiant, autre...)

APPORT PERSONNEL

FINANCEMENT FONDS PROPRES	MONTANT

LOGEMENT ACTUEL

- Vous êtes Locataire d'un logement appartenant à un bailleur social Locataire du secteur privé
 Propriétaire Gardien employé par un bailleur social

Si vous êtes locataire d'un logement appartenant à un bailleur social, merci de préciser le nom du bailleur social :

.....

Si vous êtes gardien employé par un bailleur social, merci de préciser le nom du bailleur social :

.....

Avez-vous déjà acquis :

- un logement auprès d'un organisme Hlm (logement neuf en accession sociale ou logement ancien dans le cadre de la vente Hlm) : OUI NON
- un logement locatif conventionné auprès d'une SEM ou de l'association foncière logement (AFL) : OUI NON

En cas de réponse affirmative à l'un des deux cas, avez-vous revendu ce logement en raison des motifs suivants :

- mobilité professionnelle (impliquant un trajet de plus de 70 km entre le nouveau lieu de travail et le logement) : OUI NON
- logement devenu inadapté à la taille du ménage : OUI NON
- séparation du ménage : OUI NON

Rappel : « Lorsqu'une personne physique a acquis soit un logement auprès d'un organisme d'habitations à loyer modéré, soit un logement locatif appartenant à une société d'économie mixte ou à l'association mentionnée à l'article L. 313-34 et faisant l'objet d'une convention conclue en application de l'article L. 831-1, elle ne peut se porter acquéreur d'un autre logement appartenant à un organisme d'habitations à loyer modéré ou appartenant à une société d'économie mixte ou à l'association mentionnée à l'article L. 313-34 et faisant l'objet d'une convention conclue en application de l'article L. 831-1, sous peine d'entacher de nullité le contrat de vente de cet autre logement. Toutefois, cette interdiction ne s'applique pas en cas de mobilité professionnelle impliquant un trajet de plus de soixante-dix kilomètres entre le nouveau lieu de travail et le logement, ou si le logement est devenu inadapté à la taille du ménage ou en cas de séparation du ménage, sous réserve de la revente préalable du logement précédemment acquis ». (art. L 443-11, IV, alinéa 2 du CCH).

LOGEMENT VACANT OBJET DE L'OFFRE D'ACHAT

Je souhaite acquérir le logement vacant que j'ai préalablement visité situé à l'adresse ci-dessous :

.....

J'atteste avoir visité le bien, le

PIÈCES À FOURNIR

La demande et la date certaine de réception de l'offre ne sera prise en considération que lorsque toutes les pièces demandées ci-dessous auront été fournies

Copie de la carte nationale d'identité	
Avis d'imposition de l'année n-2	
Dernière quittance pour le locataire d'un logement appartenant à un bailleur social	
Dernière fiche de paie pour le gardien d'immeuble d'un bailleur social	
Offre d'achat d'un bien immobilier	
3 derniers bulletins de salaire de chaque demandeur	

Il est ici précisé que si l'offre d'achat réalisée est retenue par Habitat Marseille Provence AMPM, et qu'un compromis de vente par-devant notaire est signé, l'acquéreur devra verser à l'étude notariale, le jour de la signature du compromis de vente :

- **Un dépôt de garantie s'élevant à 2% du prix de vente. Cette somme s'imputera sur le prix de vente en cas de réalisation de la vente, ou sera restituée à l'acquéreur en cas de non réalisation de l'une des conditions suspensives du compromis de vente (exemple : refus de prêt immobilier) ;**
- **Une provision sur frais de notaire d'environ 500 €. Ces frais viendront en déduction de la somme totale des frais de notaire estimés, si l'acte authentique de vente est signé.**

Le(s) demandeur(s) soussigné(s), certifie(nt) sur l'honneur la véracité des indications fournies dans le cadre de ce formulaire ainsi que de l'ensemble des pièces jointes y afférent, sous peine de poursuites pénales,

Fait à Le

Signatures :

Ces données sont collectées par Habitat Marseille Provence AMPM en sa qualité de responsable de traitement pour pouvoir étudier votre demande d'acquisition. Les données collectées sont transmises aux collaborateurs d'Habitat Marseille Provence AMPM habilités dans le cadre de leurs fonctions à traiter ces données dans les limites de leurs attributions respectives et aux destinataires dûment répertoriés que l'Office estime légitime à recevoir communication des données (ex : notaires). Les traitements mis en œuvre dans le cadre de cette finalité reposent sur l'exécution de mesures précontractuelles prises à votre demande. Les données collectées ont un caractère obligatoire, sauf mention contraire.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi que du droit à la limitation du traitement, à l'effacement du traitement et à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer ces droits en envoyant un mail à dgd@hmpmarseille.fr. ou par courrier à HABITAT MARSEILLE PROVENCE AMPM - Déléguée à la Protection des Données – 25 Avenue de Frais Vallon – 13013 MARSEILLE.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Ces données seront conservées jusqu'à signature de l'acte authentique du logement concerné.